

Ouagadougou, le 04 OCT 2016

N° 16 - 7 0 9 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours direct de recrutement de six (06) élèves Administrateurs Civils, session 2016.

Ce sont :

ADMINISTRATEURS CIVILS

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	PORGO BOUKARY	01047	B3340552	05/02/89
2°	SAWADOGO NOGWAYA JOSEPH	00316	B6213912	04/03/90
2°EX	NANA MOHAMADY	00977	B3248361	19/02/90
2°EX	KARA ADAMA	00962	B0343978	24/03/87
5°	NEBIE DOUNOUSSÉ GUY ROLAND	00029	B5015049	15/09/90
5°EX	YEHOUN WILLIAMS ARNOLD	00560	B1483763	12/06/89

Arrêté la présente liste à 6 admissibles.

LISTE D'ATTENTE

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	CONLABIGA BOUBACAR	00971	B3253316	12/04/82
2°	DOUBARE ABDOULAYE	00736	B7204834	29/12/90
3°	LOFO ABDOUL-KARIM	00087	B5434694	01/02/90
4°	GUINKO FRANCIS	00295	B2757819	18/04/87
5°	SARIGDA YAYA	00895	B1795637	31/12/86
6°	TIONO SAMUEL	00662	B5501896	31/12/89

Arrêté la présente liste à 6 nom(s).

ADMINISTRATEURS CIVILS

Par ailleurs, les candidats admissibles et ceux placés sur la liste d'attente sont invités à déposer leurs dossiers physiques accompagnés du récépissé d'inscription dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les inscrits de Ouagadougou;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les inscrits des autres centres.

L'admission du candidat ne sera effective qu'après la validation du dossier physique de candidature.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général


Koudbi SINARE

Chevalier de l'Ordre National